



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Collège départemental consultatif  
du FDVA 2  
du 15 janvier 2024  
– Synthèse –**

Membres présents :

M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime, président du CDFDVA.  
Mme IMBERT, sénatrice.  
M. VALLET, sénateur.  
Mme Monique RIVIERE, représentante des maires et présidents d'EPCI, maire de Sainte-Radegonde.  
M. Bernard GOURSAUD, représentant des maires et présidents d'EPCI, maire de Brie-Sous-Matha.  
M. Philippe MORETTI, personnalité qualifiée.  
M. Éric RAUL, personnalité qualifiée.  
M. Bernard DUSSAIN, personnalité qualifiée.  
Mme Annie BOYER, personnalité qualifiée.

Membres excusés :

Mme Anne-Laure BABAULT, députée.  
M. Raphaël GERARD, député.  
M. Jean-Philippe ARDOUIN, député.  
M. Olivier FALORNI, député  
M. Alexandre GRENOT, représentant la présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime.  
M. Pierre CHEVILLON, représentant des maires et présidents d'EPCI, maire de Saint-Hippolyte.

Egalement présents :

M. Mahdi TAMENE, directeur académique des services de l'éducation nationale.  
M. Emmanuel CAYRON, secrétaire général de la préfecture.  
M. Pierre-Louis SIRE, directeur de cabinet du préfet.  
M. Arthur DROUAUD, chef du SDJES.  
Mme Patricia BRESSANGE, déléguée départementale à la vie associative.  
M. Philippe EGRETEAU, assistant administratif pour la vie associative.  
Mme Bénédicte DESPREZ, stagiaire au sein du SDJES.

## **1. Ouverture de séance par M. le préfet et M. le directeur académique.**

## **2. Bilan de la campagne 2023.**

## **3. Calendrier de la campagne 2024 :**

- 30 novembre 2023 : commission régionale du FDVA pour avis sur les priorités régionales de la campagne de 2024.
- 15 janvier 2023 : collège départemental du FDVA visant à formuler un avis relatif aux priorités départementales en 2024.
- Du 29 janvier au 28 mars 2024 : campagne FDVA 2 pour les associations (diffusion de la note d'orientation ; accompagnement et réception des dossiers).
- De la réception des dossiers jusqu'au 24 mai : instruction des dossiers par les services de l'Etat.
- Jeudi 30 mai matin : CDFDVA visant à formuler un avis sur l'attribution des crédits.
- 11 ou 12 juin : CRFDVA pour avis sur la répartition des crédits régionaux et départementaux.

## **4. Avis du CDFDVA relatif aux éléments de cadrage et aux priorités départementales en 2024 :**

Modification d'un seuil de priorité sur le nombre d'ETP qui passe de 8 à 6 : « Les associations de 2 ETP au plus (salariés en équivalent de temps plein) et dans une moins mesure celle de 6 ETP au plus ».

Ajout d'une priorité sur le nombre de bénéficiaires : « Les associations ou projets qui profitent à un nombre conséquent de bénéficiaires (hors adhérents) ».

Il va être précisé dans la note d'orientation départementale les précisions suivantes :

- « Le FDVA 2 n'est pas une aide à l'emploi ou à l'investissement ».
- « Les associations qui répondent le mieux aux priorités départementales seront favorisées pour l'attribution d'une subvention du FDVA 2 ».
- « Un dossier innovation qui ne serait pas retenu est automatiquement instruit en fonctionnement ».
- « Un dossier maximum par campagne peut être financé (pas de cumul fonctionnement et innovation) ».

Sur la totalité des crédits de subvention pour les associations de la Charente-Maritime, 50 000 euros seront attribués lors CDFDVA de clôture prévu le 30 mai afin de bénéficier de la connaissance du territoire qu'ont les membres du collège.

## **5. Diffusion de la note d'orientation et promotion du FDVA 2 le plus largement possible.**

L'ensemble des membres du CDFDA sont sollicités pour diffuser également à leur niveau la campagne annuelle du FDVA 2.

Il est rappelé l'importance des structures Guid'Asso qui maillent le territoire et peuvent accompagner les associations pour déposer une demande de FDVA 3.